

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-445

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2024-445

Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Plan d'exhumation de la commune de PESSAC - Action spécifique - Convention pluriannuelle - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil métropolitain du 29 septembre 2023, vous avez décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement en matière de cimetières et notamment par le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements sont à saturation.

La commune de Pessac étant confrontée à des problèmes de saturation dans son cimetière, il apparaît alors nécessaire de mettre en œuvre un plan pluriannuel d'exhumation afin d'offrir de la capacité d'inhumation. Elle a alors fait une demande de subvention de reprises de concessions funéraires non renouvelées ou en état d'abandon pour la période 2024-2027.

Le montant total demandé est de 143 520 € pour un budget global de 247 400 € pour la période 2024-2027. En application du règlement d'intervention cimetières communaux (délibération n°2023-444) et conformément au budget prévisionnel joint en annexe, l'assiette subventionnable est de 247 400 € portant à 60% la participation de Bordeaux Métropole.

Commune concernée	Description de l'action	Subvention BM par année	Subvention totale 2024-2027	Budget global
Mairie de Pessac Fiche action n° C060692 Demandes n° : 2024-00814, 2025-00084, 2026-00013, 2027-00012	Le nombre total de reprises envisagées est de 164 soit >3% des concessions sur la période 2024-2027	2024 : 35 880€ 2025 : 35 880€ 2026 : 35 880€ 2027 : 35 880€	143 520€	247 400€

Au regard de la période limitée au cours de laquelle les communes peuvent procéder à des reprises administratives, généralement interrompues aux mois de juillet et d'août ainsi qu'à la période de la Toussaint, et de l'urgence d'effectuer ces reprises au vu de l'état de saturation, il apparaît alors nécessaire de permettre le commencement des opérations prévues pour l'année 2024 avant l'attribution de la subvention et donc de déroger à la règle.

Cette dérogation n'est valable que pour l'année 2024.

Les modalités de financement sont précisées dans le projet de convention ci-annexé et qui sera signée avec la commune.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° 2023-444 du 29 septembre 2023 sur le règlement d'intervention des cimetières communaux

VU la délibération cadre sur les contrats de co-développement n°2023-595 du conseil métropolitain en date du 1er décembre 2023 et la fiche action n° C060692.

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Pessac autorisant la demande de subvention

VU la demande formulée par la commune

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général que représentent les opérations de reprise de concessions funéraires pour faire face à la saturation des cimetières communaux

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de Pessac une subvention pour les reprises administratives

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention avec la commune de Pessac sur le modèle de la convention ci-annexée qui précise les modalités du règlement de cette subvention ainsi que tout acte afférent à cette opération ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 657341, fonction 025, ainsi que sur les exercices 2025, 2026 et 2027, sous réserve du vote du budget primitif correspondant ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	